

CELLULES FRAICHES SERUM PG Code EA-1051
--

Application en cosmétologie de la thérapeutique des cellules fraîches.

L'activité du produit est basée sur le renouvellement accéléré des cellules mortes au niveau de l'épiderme , grâce a un apport en acide désoxyribonucléique (ADN)

A base d'embryon de porc , les cellules fraîches ne subissent aucune altération chimique ou thermique durant le process de fabrication.

Applications : En masques, crèmes ou laits aux cellules fraîches. Peuvent être également utilisées pures en ampoules ou sérum.

CELLULES FRAICHES SERUM PG

Code EA-1051

SPECIFICATIONS

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Etat	Liquide
Couleur	Incolore à jaune pâle
Odeur	Caractéristique

CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES

Solubilité à 2% dans l'eau	Totale
Ph	5,0 - 6,5
Extrait sec	> = 1 %
Conservateur	Sorbate de potassium et Benzoate de sodium 1 %

CARACTERISTIQUES BACTERIOLOGIQUES

Germes aérobies	< 100 Germes / ml
-----------------	-------------------

CONDITIONS DE CONSERVATION

Conserver dans l'emballage d'origine, à l'abri de la lumière, à une température comprise entre 10 et 25°C

INCI EU	%	INCI USA	EINECS	CAS	JAPON
Aqua	60 – 70 %	WATER	231-791-2	7732-185	WATER 001341
Propylène glycol	25 – 30%	PROPYLENE GLYCOL	200-338-0	57-55-6	PROPYLENE GLYCOL 002328
Sodium chloride	0.9- 1.1 %	SODIUM CHLORIDE	231-598-3	7647-14-5	/
Embryo extract	0.2 – 1 %	EMBRYO EXTRACT	/	/	/
Sodium DNA	0.1 -0.5 %	SODIUM DNA	/	/	SODIUM DEOXYRIBONUCEIC ACID 509076

Les renseignements que contient cette fiche technique sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné et ne sauraient en aucun cas constituer une garantie quant aux caractéristiques du produit. Ils sont donnés de bonne foi et ne sauraient engager notre responsabilité. L'attention de l'utilisateur est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer les textes réglementant son activité. Il prendra sous sa responsabilité, les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.